

**Demande unique de retraite de base pour incapacité permanente d'origine professionnelle**

Accéder au Formulaire

Ce formulaire vous permet de demander votre retraite de base pour incapacité permanente si vous êtes atteint d'une incapacité permanente d'au moins 10 % à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle pour l'ensemble des activités que vous avez exercées en tant que :

Salarié, chef d'entreprise, conjoint collaborateur, artisan, commerçant et industriel, etc. (Assurance retraite)

Salarié agricole, chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur et aide familial (MSA )

Ministre des cultes ou religieux (Cavimac).

- Retraite d'un salarié du secteur privé



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00